

**Monsieur Simon Jolin-Barrette**  
**Leader parlementaire du gouvernement**  
**Édifice Pamphile-Le May**  
**1035, rue des Parlementaires**  
**1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39**  
**Québec (Québec) G1A 1A4**

**OBJET : Pétition relative à l'amélioration des mesures d'atténuation de la circulation pour la durée des travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM)**

**Cher collègue,**

Nous avons pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 février 2020 par la députée Ruba Ghazal de la circonscription de Mercier, demandant l'amélioration des mesures d'atténuation de la circulation pour la durée des travaux de construction du Réseau express métropolitain.

Les auteurs de la pétition demandent au gouvernement du Québec de :

- mettre en place des navettes entre Deux-Montagnes et Sainte-Thérèse pour que des usagers prennent le train de Saint-Jérôme;
- mettre en place des navettes en partance de chaque gare allant jusqu'au centre-ville avec voies réservées tout au long du parcours;
- faire rouler le train sur des voies de contournement comme le fera prochainement le train de Mascouche;
- planifier une variété de mesures d'atténuation de la circulation pour la durée des travaux de construction du REM afin de mieux desservir l'ensemble de la population touchée.

...2

Dans un premier temps, il est bon de rappeler que le REM est le plus important projet de transport collectif depuis l'avènement du métro de Montréal, en 1967. Il s'agit d'un projet majeur qui va transformer la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal avec un itinéraire de 67 kilomètres reliant la Rive-Sud, le centre-ville, les Basses-Laurentides, l'Ouest de l'île de Montréal et l'Aéroport international Montréal-Trudeau.

Évidemment, comme pour tout projet de cette ampleur, la construction du REM ne peut se faire sans impact. Toutefois, tout est mis en œuvre pour limiter les répercussions. Au cours des derniers mois, le ministère des Transports, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), les sociétés de transport, exo, CDPQ Infra, en plus des municipalités et arrondissements concernés, ont travaillé de concert pour élaborer des mesures d'atténuation détaillées pour chaque secteur touché.

L'objectif était de mettre en œuvre des solutions efficaces et compétitives par rapport à l'auto solo, en plus de proposer plusieurs options d'itinéraires aux usagers du transport en commun. Ce réseau transitoire comptera :

- une navette ferroviaire entre Deux-Montagnes et Bois-Franc;
- un contournement du mont Royal, pour les usagers de la ligne Mascouche, avec trois départs en heures de pointe du matin et du soir afin de conserver un accès direct à la gare Centrale;
- plusieurs navettes d'autobus, en partance de différentes gares, pour rejoindre plus rapidement les lignes orange, verte et bleue du métro de Montréal;
- de nouveaux aménagements de quais et terminus;
- des mesures préférentielles pour bus (feux prioritaires, voies réservées, utilisation des accotements d'autoroutes) jumelées à des horaires et des parcours repensés;
- la bonification du service d'autobus sur certaines lignes de la Société de transport de Montréal (STM), de la Société de transport de Laval (STL) et d'exo;
- des places de stationnement incitatif additionnelles à la gare Bois-de-Boulogne de la ligne de train de Saint-Jérôme.
- une navette reliant les gares de Deux-Montagnes au centre-ville, à l'extérieur des heures de pointe et durant la fin de semaine;

- une navette entre la gare de Deux-Montagnes et la gare de Sainte-Thérèse, pour les usagers qui voudraient se rabattre sur la ligne du train de Saint-Jérôme.

D'ailleurs, dans ces deux derniers cas, les mesures mises en place sont directement en lien avec les demandes formulées dans le texte de la pétition.

Toutes ces mesures de services sont assorties de mesures tarifaires pour les usagers des lignes touchées. Les usagers de la ligne Deux-Montagnes bénéficieront de la gratuité à bord de la navette ferroviaire entre Deux-Montagnes et Bois-Franc de même que dans les navettes d'autobus entre la gare Bois-Franc et la station de métro Côte-Vertu.

De plus, pour se familiariser avec les différentes options qui s'offrent à eux, les usagers actuels de la ligne Deux-Montagnes peuvent profiter de cinq mois gratuits en prenant un abonnement annuel aux services de transport collectif sur l'île de Montréal et, par la suite, d'un tarif mensuel de 86,50 \$. Pour les usagers de la ligne Mascouche, ils profiteront d'un rabais pouvant aller jusqu'à 30 % sur leur titre de transport respectif.

Bref, vous pouvez constater que beaucoup d'efforts ont été déployés par le ministère et l'ensemble de ses partenaires afin d'offrir des solutions efficaces et compétitives, par rapport à l'utilisation de la voiture, et vous pouvez être assuré que nous poursuivrons nos efforts pour accompagner les usagers de ces deux lignes de train pour toute la durée des travaux.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports,



François Bonnardel

La ministre déléguée aux Transports,



Chantal Rouleau